RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



UNIVERSITE DE MARNE-LA-VALLEE

LICENCE

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret nº 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif aux études universitaires conduisant à la Licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 février 2014 relatif à l'habilitation de l'UNIVERSITE DE MARNE-LA-VALLEE à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. ADAM AHANGUIR, né le 12 janvier 1994 à CASABLANCA (MAROC), en vue de son inscription à la Licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, Mention MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE,

mention assez bien

est délivré à M. ADAM AHANGUIR

au titre de l'année universitaire 2013-2014, et confère le grade de Licence,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Créteil, le 20 janvier 2015

Le titulaire

Le Président

10872408

/2015201305614

Gilles ROUSSEL

Le Recteur d'Académie, chancelier des universités

Béatrice GILLE